

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 7 (1924)
Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et du Tourisme »; exposition de matériel de propagande de l'Office suisse du Tourisme au Comptoir de Lausanne et à l'Exposition des produits valaisans, à Genève

G. FINANCES.

La situation financière de l'Office suisse du Tourisme a fait l'objet d'un substantiel et intéressant rapport du Conseil fédéral, du 23 juillet 1924, rapport qui a été commenté par la presse suisse et sur lequel se sont basés les rapporteurs des Commissions du Conseil national et du Conseil des Etats lors de la discussion de la requête de l'Office suisse du Tourisme en vue d'une élévation de la subvention fédérale. Aux termes de ce rapport, le Conseil fédéral, après avoir examiné l'exposé financier contenu dans la requête de l'Office suisse du Tourisme, dit ce qui suit : « Etant donné l'intérêt que l'action de propagande de l'Office suisse du Tourisme offre pour l'économie publique de la Suisse en général, et pour les finances de la Confédération en particulier, le Conseil fédéral, vu les préavis de ses Départements de l'Intérieur, des Finances, de l'Economie publique et des Postes et Chemins de fer, n'hésite pas, à reconnaître qu'une augmentation de la subvention paraît justifiée, et il en fera l'objet d'une proposition au budget de 1925 ».

Plus loin, le Conseil fédéral rappelle la proportion déjà admise dans son message du 16 mars 1917 entre le chiffre de la subvention fédérale et celui des contributions réunies d'autre part.

Comme nous l'avons déjà dit, les deux Commissions des Chambres fédérales, après avoir reconnu l'utilité et les résultats de l'activité exercée par l'Office suisse du Tourisme et l'importance de ses travaux pour l'économie publique suisse, proposèrent d'élever la subvention fédérale annuelle de 120 000 fr. à 200 000 fr., ce qui fut adopté. Cette décision, dont nous sommes reconnaissants aux Chambres fédérales et au Conseil fédéral, nous permet d'envisager l'avenir avec quelque confiance, bien que la subvention fédérale soit loin de suffire aux besoins de l'Office suisse du Tourisme, en particulier à la couverture de ses dépenses pour l'édition du matériel de publicité et l'entretien de ses agences. L'augmentation du subside fédéral nous impose une obligation, celle de chercher à obtenir des allocations plus nombreuses et plus élevées de la part de tous les intéressés au tourisme et au trafic suisses : autorités cantonales et communales, entreprises de transport, associations hôtelières, sociétés régionales ou locales de développement, instituts financiers, entreprises industrielles et commerciales, etc. Nous comptons que les démarches faites par notre Office à cette fin seront bien accueillies et que nous atteindrons de nouveau le montant des subventions et des cotisations accordées à l'Association nationale pour le Développement du Tourisme lors de sa création, en 1917.

En 1924, les recettes de l'Office, y compris un excédent de l'exercice 1923 de 66 493 fr. 91, se sont élevées à 485 038 fr. 51, en regard de 473 083 fr. 41 de dépenses. L'excédent de recettes de 11 955 fr. 10, à peine suffisant pour les besoins courants du mois de janvier, n'existe qu'ensuite de l'absorption du fonds de réserve qui avait été constitué en 1922. De nombreux travaux de propagande, tout à fait indispensables, qui avaient été prévus pour 1924, n'ont pas pu être exécutés et ne le seront que partiellement en 1925, car le budget de ce dernier exercice prévoit un déficit assez important.

De même que les années précédentes, nous tenons à relever les excellentes relations

que nous entretenons avec les autorités fédérales : Département de l'Intérieur, Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, Département des Finances, Département de Justice et Police, Département Politique, Service Consulaire, représentants officiels de la Confédération à l'étranger, Direction générale des Postes et Douanes, etc. Nous saisissons l'occasion pour les remercier de leur collaboration et de leur appui bienveillants, ainsi que les autorités cantonales et communales qui subventionnent l'Association nationale pour le Développement du Tourisme. Nos remerciements s'adressent aussi à tous les membres de cette Association : Chemins de fer fédéraux, Société suisse des Hôteliers, Union des Sociétés suisses de Développement, Automobile Club de Suisse, Touring Club suisse, Association des chemins de fer secondaires, Association pour le trafic de la Suisse orientale, Compagnies des chemins de fer du Lotschberg, Rhétiques, Montreux-Oberland Bernois, etc., associations régionales et locales de développement, sections de la Société suisse des Hôteliers, instituts financiers, entreprises industrielles et commerciales, etc. Nous n'avons garde d'oublier la presse suisse qui nous a constamment prêté son concours en faveur du développement du mouvement des étrangers et des intérêts du trafic suisse.

Nous les prions tous de nous continuer leur bienveillant appui dans l'intérêt de l'économie publique suisse, dont le tourisme et le trafic sont un des facteurs les plus importants.

OFFICE SUISSE DU TOURISME

Le Directeur :
JUNOD.

Le Président ad interim du Comité de direction :
G. KUNZ.

Le Conseil du tourisme a, dans sa séance du 29 mai 1925, approuvé le présent rapport ainsi que le compte d'exploitation et le bilan qui y sont annexés et propose à l'Assemblée générale de les adopter.

AU NOM DU CONSEIL DU TOURISME

Le Secrétaire :
JATON.

Le Président :
G. KUNZ.